

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 9 MAI 2018**

Ouverture de l'assemblée spéciale du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 9e jour du mois de mai 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville de Nicolet situé au 180, rue de Monseigneur-Panet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Éric DESCHENEAUX	Maire de Pierreville
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Jean-Guy DOUCET	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Luc LABRECQUE	Représentant de la Ville de Nicolet
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absences motivées :

M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Julien BOUDREAULT	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Marc-André GOSSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Raymond NOËL	Maire de Village de Saint-Célestin

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. AFFAIRES COURANTES

- 2.1. Avis de motion afin d'adopter le règlement 2018-05 établissant la quote-part liée au programme de contrôle biologique des insectes piqueurs pour les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Sainte-Monique, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval pour l'année 2018
- 2.2. Projet de règlement 2018-05 établissant la quote-part liée au programme de contrôle biologique des insectes piqueurs pour les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Sainte-Monique, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval pour l'année 2018

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète madame Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2

2018-05-137 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par monsieur Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0

AFFAIRES COURANTES

2.1

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2018-05 ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART LIÉE AU PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS POUR LES MUNICIPALITÉS DE GRAND-SAINT-ESPRIT, LA-VISITATION-DE-YAMASKA, NICOLET, SAINTE-MONIQUE, SAINT-LÉONARD-D'ASTON, SAINTE-PERPÉTUE ET SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL POUR L'ANNÉE 2018

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture le **règlement 2018-05** relativement à l'établissement de la quote-part liée au programme de contrôle biologique des insectes piqueurs pour les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Sainte-Monique, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval pour l'année 2018.

2.2

2018-05-138 **PROJET DE RÈGLEMENT 2018-05 ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART LIÉE AU PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS POUR LES MUNICIPALITÉS DE GRAND-SAINT-ESPRIT, LA-VISITATION-DE-YAMASKA, NICOLET, SAINTE-MONIQUE, SAINT-LÉONARD-D'ASTON, SAINTE-PERPÉTUE ET SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU

que la MRC de Nicolet-Yamaska est maître-d'œuvre du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs pour les municipalités de Grand-Saint-Esprit, Nicolet, La-Visitation-de-Yamaska, Sainte-Monique, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval ;

ATTENDU

qu'il y a lieu de prévoir la répartition des quotes-parts des municipalités concernées pour l'année 2018, afin de financer ce programme ;

ATTENDU

qu'un avis de motion a été donné le 9 mai 2018 conformément à l'article 445 du Code municipal ;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2018-05 établissant la quote-part liée au programme de contrôle biologique des insectes piqueurs pour les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Sainte-Monique, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-05-139

4.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie
et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège
et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever
cette séance à dix-neuf heure quarante-cinq (19 h 45).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**PREFETE
GENEVIÈVE DUBOIS**



**SECRETAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ**

Signatures